



Amiens, le 6 mars 2019

A Madame la Rectrice de l'académie d'AMIENS
20 Bd d'Alsace-Lorraine
80063 Amiens cedex 9

Objet : votre projet de carte des CIO de l'académie d'Amiens pour la rentrée prochaine

Madame la Rectrice,

Le groupe de travail organisé par vos services lundi 25 février n'a pas permis de clarifier le projet rectoral de transformation des CIO de Friville, Senlis, Albert et Hirson en "points d'accueil" et de fermeture du CIO de Tergnier.

Monsieur le secrétaire général nous a affirmé au démarrage de la réunion que les collectivités communales prenant en charge les trois premiers cités sont informées du projet et prêtes à continuer de financer l'hébergement et le fonctionnement des futurs "points d'accueil".

Or, une rencontre avec le maire de Friville-Escarbotin l'après-midi même, nous a appris que ce dernier n'a pas été contacté par les autorités académiques et n'est aucunement informé des projets concernant le CIO, dont la mairie assume l'hébergement.

Des contacts ont-ils été établis par le rectorat avec toutes les collectivités liées au 5 CIO menacés ? Y a-t-il des conventions pour sceller les engagements gardés (pour Albert, Friville et Senlis) ou pris (pour Hirson) ? Tout a-t-il été fait pour l'hébergement du CIO de Tergnier ? Les informations qui nous ont été données lors du GT, alors assez peu étayées, apparaissent pour le coup, incertaines.

Concernant Tergnier, les propos de Monsieur le secrétaire général nous ont choqués, justifiant la fermeture par des chiffres de fréquentation (extraits de BILAC ?).

- Qui ne nous avaient pas été fournis pour le GT et que nous n'avions donc pas sous les yeux pour suivre son raisonnement ;
- Qui, et tout le monde le sait, témoignent très imparfaitement de l'activité réelle d'un CIO (l'indigence de BILAC pour évaluer nos actions est un thème récurrent dans les services).

Ces propos éludaient le rôle fondamental d'un CIO dans son district, d'analyse de son fonctionnement, aux contacts au plus près des partenaires internes ou extérieurs à l'école... Missions essentielles dans le district de Tergnier, réputé l'un des plus pauvres de France !

A nos questions portant sur le fonctionnement concret de cette nouvelle structure - le point d'accueil - et les conditions de travail des personnels, les informations communiquées sont :

- Que les postes de PsyEN, en même nombre, seront affectés au CIO de rattachement pour un exercice dans le point d'accueil ;
- Que le support CIO des postes de directeur disparaissant, les 4 postes sont redéployés, l'un étant reversé dans l'effectif des PsyEN en CIO, tandis que pour les 3 autres la fonction de DCIO deviendrait une "mission" ;
- Que 5 postes d'administratifs seront supprimés (1 sur deux à Hirson, Friville et Senlis ; les 2 à Tergnier).
- Que les enseignants CPIF seront affectés en établissements...

Madame la CSAIO nous indique qu'une nouvelle organisation sera à envisager, qui relèvera des missions et de la responsabilité du directeur/de la directrice du CIO de rattachement.

Cette réponse qui prévoit une gestion à dimension variable de ces structures ne peut rassurer les collègues amenés à y travailler, qu'ils soient PsyEN, personnels administratifs ou enseignants CPIF, quant à leur organisation et leurs conditions de travail, leurs lieux d'exercice...

Quant aux directeurs/trices des CIO de rattachement de ces "points d'accueil", quel mépris pour leur fonction et quelle pression sur ces collègues, mis/es en situation de gérer les problèmes humains et matériels que cette destruction d'un service va générer. Quel temps et quelle énergie leur resterait-il pour mener à bien leurs missions en faveur de l'animation du bassin et de la réflexion sur les processus d'éducation et d'orientation dans les établissements d'un secteur géographique que vous élargissez donc d'un district supplémentaire ?

Il ne nous semble pas concevable qu'ils puissent être tenus d'organiser de manière solitaire le fonctionnement de ces points d'accueil. Les personnels des CIO ne sont pas des prestataires et leurs lieux d'exercice font partie d'un réseau cohérent avec des missions et des modalités d'actions communes.

Enfin, Monsieur le secrétaire général nous a précisé que l'exigence du ministère se limitait à la suppression des immatriculations de ces CIO qui ne sont pas « Etat ».

Il nous a précisé qu'il n'y avait aucune obligation – ce serait donc un choix académique – à transformer les CIO en "point d'accueil" allégé du poste de direction et d'un poste d'administratif sur les deux, le cas échéant du poste d'ECPIF.

Ce qui signifie priver ces nouvelles structures des moyens d'assumer les missions de CIO au sein du district, quitte à menacer leur visibilité pour le public, au très grand risque que rapidement la collectivité locale impliquée ne voit plus l'utilité d'en financer le maintien.

En conclusion, les éléments présentés au GT du 25 février ne nous ont pas permis de comprendre comment vous prévoyez le fonctionnement de ces "points d'accueil" que vous souhaitez substituer aux CIO existants.

Nous observons une gestion par les moyens, où l'on constate une volonté de supprimer des postes (administratifs et de direction) sans envisager le maintien du service public et les conditions de sa viabilité.

Aucune anticipation concrète ne nous a été présentée de l'organisation et les conditions de travail des personnels, tant ceux qui resteraient dans ces structures (administratifs et PsyEN) que ceux qui n'y sont plus comptés (ECPIF), ni du service lui-même (amplitude et conditions d'ouverture, horaires, vacances...).

Les quelque 60 personnels des CIO de l'académie rassemblés à Amiens le 26 février dernier, pour entendre et discuter des éléments recueillis au cours de ce groupe de travail, ont considéré qu'en l'état actuel, le dossier présente trop d'inconnues pour faire l'objet d'un examen et d'une consultation en CTA.

Il semblerait que tous les contacts n'ont pas été pris pour tenter de garder un hébergement sur le district de Tergnier pour l'équipe du CIO actuel.

Votre projet de réorganisation n'étant pas bouclé, nous ne pouvons accepter qu'il soit mis en œuvre au forceps pour la rentrée prochaine.

Nous vous demandons donc, Madame la Rectrice, de bien vouloir le reconsidérer afin de lever - notamment - toutes les interrogations quant à sa réalisabilité dans le meilleur respect des missions et des conditions de travail des personnels, des collectivités hébergeant les structures et des usagers.

Nous vous rappelons par ailleurs, Madame la Rectrice, que nous restons résolument opposés à la carte arrêté par le ministère de 12 CIO d'Etat pour notre académie.

Nous vous prions de croire, Madame la Rectrice, en notre profond attachement au service public d'éducation nationale.

NB : Un autre dossier concernant l'orientation préoccupe grandement les personnels de vos services d'orientation. Il s'agit du texte d'accord cadre et de convention Etat/région qui a été envoyé dernièrement dans les rectorat par la DGESCO. Veuillez trouver, joint pour information, le courrier envoyé dernièrement par le SNES et la FSU à Mme Cabuil, Recteur de région académique.